

Page 76

20. **Que l'Office du tourisme du gouvernement canadien, qui relève actuellement du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, dépende dorénavant du ministère du Commerce.*

Page 82

21. *Que la Division de l'information et les Services de liaison du ministère des Affaires extérieures soient réorganisés sous l'égide d'un haut fonctionnaire dépendant du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et que ce haut fonctionnaire assume la présidence du Comité interministériel des services d'information à l'étranger avec mission de le ranimer.*

TOME 3—RAPPORT n° 14

SERVICES D'ENSEIGNEMENT

Page 158

22. *Que la construction d'écoles pour les Indiens soit limitée aux programmes à long terme.*

TOME 3—RAPPORT n° 15

SERVICES DE SANTÉ

Page 206

23. *Que les soins médicaux et dentaires soient donnés, si possible (aux Indiens) par des médecins et dentistes pratiquant à leur compte, le gouvernement fédéral assumant (ou partageant), au besoin, les cotisations aux plans médicaux.*

Page 225

24. *Qu'une infirmière ou un technicien soit de service, au lieu d'un médecin, lorsque la chose est possible, à l'arrivée des avions ou des navires venant de l'étranger. (La recommandation était la suivante: Qu'une infirmière ou un technicien soit de service à l'arrivée des avions ou des navires venant de l'étranger; et que les services d'un médecin soient disponibles sur demande dans les cas d'urgence. C'est ce que fait le gouvernement dans la plupart des cas. Le personnel médical est continuellement en poste à certains ports d'entrée.)*

Page 231

25. *Que le nombre de médecins (du service de l'Immigration) qui pratiquent outre-mer actuellement soit réduit sensiblement et que des rouages appropriés de contrôle soient établis au sein du service médical de l'Immigration.*

TOME 4—RAPPORT n° 20

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Page 75

26. *Que le président du comité des chefs d'état-major soit habilité à exercer le pouvoir ministériel de direction sur les forces armées, sous réserve des limites fixées par le ministre.*

Page 75

27. *Que le président du comité des chefs d'état-major soit chargé du «contrôle et de l'administration» de certains éléments communs à deux ou à plusieurs armes, que lui désignera le ministre.*

Page 75

28. *Pour consacrer le changement de situation amené par ces propositions, que le président des chefs d'état-major porte désormais le titre de «Chef des états-majors de la défense canadienne».*